

Rapport de la Commission de gestion sur l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2017

Législature 2016-2021

Préavis n° 2018 - 22

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion est composée de Mesdames Sandrine Berthoud, Corinne Borgeaud et Rosario Monteiro ainsi que de Messieurs Vincent Barraud, Antonio Gatto, Daniel Traini et Claude-Alain Zbinden.

Des premiers échanges de mail nous ont permis de préparer les questions que nous souhaitions aborder avec notre Municipalité.

Par courriel à la Municipalité, la Commission a défini les thèmes qu'elle souhaitait traiter pour l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2017, à savoir :

<u>Verger</u>

Cahier des charges, suivi et contrôles des travaux. Effectif (ETP)

Personnel communal

- Quels sont les critères d'engagement du dernier employé engagé en Contrat à durée déterminée CDD ?
- Quels sont les implications du chef de service dans cette sélection ?
- Compétence, délégation des compétences des chefs, responsabilisation des collaborateurs directs.



Aménagement du vieux village

- Les coûts des travaux ont-ils été respectés ?
- Etat des travaux
- Calendrier
- Subsides

Finances

 Engagements financiers auprès des bureaux d'études – de conseils et d'architectes pour notamment l'étude de la démarche participative concernant la place Centrale et le site piscine-camping.

* * * * * * * * * * * *

La première rencontre avec note Exécutif a eu lieu le 14 mars 2018 dans le complexe du Verger. Hormis Claude-Alain Zbinden, la Commission de gestion était au complet. La Commission des finances était représentée par Madame Samantha Cardaropoli et Monsieur Daniel Rochat. Messieurs Yvan Rochat et Pierre-André Ischi représentaient notre Municipalité. Ils étaient accompagnés de Messieurs Jean-Luc Duperrex, chef des services extérieurs et José Gonçalves, concierge du Verger.

Verger

- Existe-t-il un cahier des charges pour le travail de nettoyage entretien du Verger ?
- Est-ce un titulaire ou tout le personnel des services extérieurs qui travaillent en tournus au Verger ?
- Existe-t-il une feuille de contrôle ?
- Combien d'heures de ménage cela représente par semaine ?

Location

 Un état des lieux est-il fait avant et après les locations et qu'en est-il de la casse ou de la disparition de matériel ?

Financement du Verger

Coût des locations du Verger par des privés et les sociétés ?



<u>Verger</u>

• Existe-t-il un cahier des charges pour le travail de nettoyage / entretien du Verger ? Oui, celui-ci a été rédigé par le chef des services extérieurs, Monsieur Jean-Luc Duperrex, le 4 novembre 2013, et approuvé en séance de Municipalité le 14 avril 2014. Pour ce qui est de la salle de gymnastique, elle est utilisée tous les jours de 08h00 à 22h00, du lundi au vendredi. Elle est balayée chaque matin, la semaine, tout comme les vestiaires. De plus, un nettoyage à la machine est effectué une fois par semaine, depuis 2012. Avant, cette opération était pratiquée trois fois par année, durant les vacances scolaires.

Il a été constaté à maintes reprises que les utilisateurs de la salle de gymnastique restaient dans les vestiaires très longtemps après les entrainements ou les matchs afin de festoyer ou fêter une victoire, provoquant ainsi des odeurs persistantes de nourriture (fondue notamment) et de nombreux déchets. Dès lors, il a été mis en place des mesures, à savoir :

- ➤ Le formulaire de réception des clés a été modifié et un contrôle des lieux est effectué à la remise des clés ainsi qu'à la restitution de celles-ci, avec signature par la même personne.
- Un service de piquet pour les week-ends a été mis en place dès 2014. L'employé se déplace pour la restitution des clés selon les modalités fixées par la Municipalité.
- Est-ce un titulaire ou tout le personnel des services extérieurs qui travaillent en tournus au Verger ?

Il y a un titulaire qui exerce son activité à 100 % au Verger et il est aidé par une employée qui œuvre à 15 % environ ce qui représente 1.15 ETP. De plus, l'apprenti se rend régulièrement au Verger dans le cadre de sa formation (actuellement les mercredis).

- Existe-t-il une feuille de contrôle ?
 Non du moment qu'il n'y a qu'un responsable.
- Combien d'heures de ménage cela représente par semaine ?
 L'employé communal attitré du Verger y travaille tous les jours de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, soit 8 heures par jour.

Location

• Un état des lieux est-il fait avant et après les locations et qu'en est-il de la casse ou de la disparition de matériel ?

Depuis la fin de l'année 2017, un système d'inspection a été mis en place pour les locations. Des photographies ont été prises de la cuisine et de son équipement, ainsi que des armoires où sont entreposés les verres et les couverts. A la prise des clés, un tour est effectué avec le loueur qui est renseigné sur la façon de ranger les locaux à la fin de l'occupation. A la restitution des clés, un contrôle rapide de la vaisselle est effectué et s'il manque des couverts ou des verres, ils sont facturés au loueur.

Coût des locations du Verger par des privés et les sociétés ?
 En règle générale, les sociétés villageoises bénéficient de la gratuité du Verger une fois par année, tout comme les groupes politiques de la commune. Par contre, pour les groupes du district ou du canton les charges sont facturées.

Nous constatons qu'un effort a été consenti pour les habitants ou les sociétés du village qui bénéficient de prix bien inférieurs par rapport à un citoyen extérieur à la commune.

Remarques de la Comgest.

Nous constatons qu'un effort a été réalisé afin de maintenir ce site dans un état de propreté acceptable. Toutefois, après une occupation entière durant la journée, il semble inévitable que de la poussière soit visible dans la salle de gymnastique le soir.

De même, la mise en place d'un système permettant le remplacement du matériel manquant est appréciée.

Nous remercions notre Exécutif pour la visite complète du site, toutes les réponses qui nous été fournies, Monsieur Duperrex pour ses explications et Monsieur Gonçalves pour ses propos.

* * * * * * * * * * * *

Notre seconde séance a eu lieu le 25 avril, à la salle de la Municipalité. La Commission de gestion siégeait sans Monsieur Antonio Gatto, excusé et la Commission des finances était représentée par Madame Samantha Cardaropoli. Pour notre Exécutif, Messieurs Pieric Freiburghaus, Syndic, Didier Chapuis, Pierre-André Ischi et Yvan Rochat, Municipaux, étaient présents. Nous avons abordé les thèmes du personnel communal, le vieux village et les finances, notamment La démarche participative et les coûts liés.

Personnel communal

- Quels sont les critères d'engagement du dernier employé engagé en Contrat à durée déterminée CDD ?
- Quels sont les implications du chef de service dans cette sélection ?
- Compétence, délégation des compétences des chefs, responsabilisation des collaborateurs directs.

C'est notre Municipal Didier Chapuis qui nous donne quelques explications préliminaires sur les compétences de l'Exécutif et relate les dispositions de l'art. 42 de la Loi sur les Communes, qui précisent à son chiffre 3 que la nomination des collaborateurs et employés de la commune, la fixation de leur traitement et l'exercice du pouvoir disciplinaire est de compétence de la Municipalité.

Didier Chapuis précise également que le Conseil communal peut également délibérer notamment sur le statut des collaborateurs communaux et la base de leur rémunération, conformément au ch. 9 de l'art 4 de cette même loi et nous dit encore qu'ils ont obligation de faire une annonce de poste par la mise au concours au pilier public, site internet etc.

- Ils ont reçu 20 dossiers de candidature pour le poste d'employé d'exploitation.
- 7 candidats ont été retenus
- Jean-Luc Duperrex a participé aux entretiens avec Didier Chapuis, Piéric Freiburghaus et Sylvie Nussbaum.
- 3 candidats ont été retenus pour un 2^{ème} entretien.
- A noter qu'entre le 1^{er} et le 2^{ème} entretien, le budget a été élaboré et se présente avec un solde déficitaire, ce qui a poussé notre Exécutif à se poser des questions sur la pertinence d'un contrat à durée indéterminée (CDI).
- Après réflexions, notre Municipalité a pris l'option d'un contrat à durée déterminée
 (CDD). Le Chef de service concerné, Jean-Luc Duperrex a été informé de ce choix.
- Jean-Luc Duperrex a fait part de son candidat "favori" à la Municipalité. Plutôt que de suivre son avis, la Municipalité a demandé à son Chef de service avec le ou lesquels il ne voulait pas travailler.
- Le "favori" du Chef de service était déjà sous contrat CDD prolongé une fois, de sorte qu'une 3ème prolongation n'aurait pas été possible.
- La Municipalité a fait son choix sur un candidat habitant la Commune et qui n'était pas encore au bénéfice d'un CDD.
- A noter que cet employé a, depuis lors, réussi son examen théorique en vue de son prochain permis de conduire.

- La Commission de gestion a pris connaissance que, contrairement à la plupart des entreprises du secteur privé, ce n'est pas la ligne (chef direct) qui décide du choix de l'engagement d'un candidat mais la Municipalité. La responsabilité du Chef de service se limite à donner un préavis.
- Nous notons également que le nouveau Gérant de la piscine ainsi que les Gardesbain, ont été recrutés respectivement engagés selon le même procédé.

Aménagement du vieux village

- · Les coûts des travaux ont-ils été respectés ?
- Etat des travaux
- Calendrier
- Subsides

Lors de la séance du conseil communal du 29 août 2016, la Municipalité a présenté le Préavis N° 2016-01 relatif à l'aménagement du vieux village. Après lecture du rapport commun des Commissions d'urbanisme, modération du trafic-mobilité et finances, celle-ci a décidé de retirer ce préavis. En effet, les 3 Commissions ne souhaitaient pas accorder l'entier du crédit d'un montant de CHF 2'560'00.00 mais uniquement CHF 2'100.000.00 pour entreprendre les travaux de la route (génie civil) de l'escalier de l'église et du trottoir à la sortie du village, afin de pouvoir toucher la subvention promise par le Canton et la Confédération.

La Municipalité a réévalué certains aspects du projet avec le bureau d'ingénieurs Chevalier et a proposé des options plus simples, permettant de dégager une économie de CHF 285'000.00 et rendant le projet supportable pour les finances communales. Elle a alors formellement demandé aux 3 Commissions d'amender les conclusions du préavis cité ci-dessus en prenant comptes des nouveaux éléments pour la séance du Conseil communal du 3 octobre 2016. Le projet a alors été accepté pour l'ensemble des travaux routiers et de l'aménagement des espaces publics à CHF 2'275'000.00 TTC au maximum avec une estimation des subventions cantonales et fédérales de CHF 300'000.00.

A ce jour, le coût des travaux ne semble pas présenter de dépassements malgré les petits travaux supplémentaires sur les routes de Lussery et de la Gare ainsi que la pose d'un dallage sur le bas des escaliers de l'église.

Les abris bus devraient être posés dans la 2ème quinzaine de mai 2018. Le tapis final sera posé en septembre prochain car la route entre la sortie de Penthalaz et le giratoire de Penthaz (RC 177) va être fermée du 2 juillet au 16 août 2018. Les côtes de Cossonay seront également fermées début août 2018 Le trafic sera donc dévié sur Daillens.

En ce qui concerne les subventions, seule celle du Canton, d'un montant de CHF 358'000.00 (selon convention signée en février 2018 par Mme Gorite) sera versée car nous ne pouvons cumuler les subsides.

Nous remercions la Municipalité pour les réponses apportées et nous nous réjouissons de voir le résultat final.

Finances

 Engagements financiers auprès des bureaux d'études – de conseils et d'architectes pour notamment l'étude de la démarche participative concernant la place Centrale et le site piscine-camping.

Aménagement de la Place centrale et de la Piscine.

C'est le 19 mars 2016 que la première démarche participative, initiée par la Municipalité, s'est déroulée au centre du Verger de Penthalaz afin d'imaginer la possible future évolution et aménagement de la Place Centrale.

Forte d'une septantaine de participants, tous plus imaginatifs les uns que les autres, ce premier jet de propositions a abouti à une synthèse de différentes thématiques et propositions.

Les résultats de ces réflexions et propositions portant notamment sur la mobilité et le paysage ont été présentés à l'équipe de travail de la première séance, lors d'une deuxième réunion le mois de juin suivant.

Pour poursuivre la réflexion et accéder à la phase suivante de l'étude, la Municipalité a mandaté la société Verzone Woods Architectes, à Vevey.

Faisant suite au mandat, Verzone Woods Architectes a soumis quatre scénarios à notre Municipalité qui après réflexion a retenu trois projets.

Ces projets ont été présentés le 5 mai 2018 lors d'une nouvelle réunion des rescapés de la première démarche participative pouvant être présents à cette occasion et des nouveaux adhérant à cet important projet.

Le contexte étant énoncé, la Commission de Gestion s'est intéressée à l'évolution financière du projet. Pour établir le présent rapport, des questions spécifiques ont été soumises à la Municipalité :

- Existe-t-il un compte spécifique pour les frais d'étude et autres frais inhérents à l'aménagement de la place centrale ?
- Si oui quel est le détail de ce compte ?
- Si non où sont imputés les frais engendrés à ce jour ?



- Avez-vous déjà signé des conventions ou contrats qui font que des frais sont déjà engagés?
- Si oui pourrions-nous avoir les détails de ces conventions ou contrats?
- Quelle sont les prévisions d'investissement planifiées ?

A toutes les questions soumises, la Commission a reçu les réponses suivantes :

- Il n'existe pas de compte spécifique relatif à l'aménagement de la place Centrale, donc pas de détails spécifiques disponibles.
- ➤ Le budget voté en 2016, notamment le point 410.318.5 « Honoraires et frais d'expertises », a permis de régler 45 % du mandat (CHF. 118'540.-) de Verzone Woods Architectes, à Vevey, c'est à dire CHF 53'706.-.
- Le solde sera payé par le Budget 2018.
- La seule convention signée à ce jour est celle avec Verzone Woods Architectes, à Vevey
- Dans les prévisions d'investissement du budget 2018 il y a un montant de CHF 200'000.attribué à la suite de l'étude participative, toutefois, tout investissement à venir fera l'objet d'un préavis soumis à votation du conseil.

Lors du contrôle des comptes en date du 23 Mai 2018, nous avons eu accès à toutes les pièces inhérentes aux postes concernés, ainsi que l'offre du bureau Verzone Woods Architectes Sàrl.

Après analyse des divers postes et rapprochement avec les factures correspondantes, la Commission de Gestion en atteste la parfaite exactitude et correspondance.

* * * * * * * * * * * * *

Le 2 mai 2018 a eu lieu le contrôle de la comptabilité. Pour la Commission de gestion, Daniel Traini était excusé et tous les autres membres étaient présents La Commission des finances était représentée par Mesdames Samanta Cardaropoli et Patricia Magnenat et la Municipalité par Monsieur Piéric Freiburghaus, Syndic, est Messieurs Didier Chapuis et Pierre-André Ischi, ainsi que Madame Anne-Laure Girard, Boursière. Messieurs Yves Jauner et Yvan Rochat étaient excusés.

Tous les comptes ont été passés en revue et nous avons obtenu toutes les réponses aux questions posées. Nous relevons principalement qu'avant répartition, le bénéfice de l'exercice est de plus d'un million de francs.

* * * * * * * * * * * * *

Le 23 mai 2018, nous avions rendez-vous pour le contrôle des comptes. Hormis Vincent Barraud, excusé, la Commission de gestion était au complet. La Commission de finances était représentée par Madame Patricia Magnenat et Monsieur Bernard Morel. Pour la Municipalité, Messieurs Yvan Rochat et Yves Jauner nous ont rejoints en cours de séance, occupés qu'ils étaient à participer à une autre Commission. Madame Anne-Laure Girard, Boursière, nous a transmis tous les documents et explications nécessaires.

Préalablement à cette séance, nous avions informé la Municipalité que nous voulions vérifier les comptes suivants :

3560.312.1	Eau
3560.312.2	Gaz
3560.312.3	Electricité
3560.390.1	Personnel
3560.314.1	Entretien bâtiment
3560.427.11	Locations locaux
110.300	Traitement des Autorités
110.301.10	Traitement personnel d'administration
110.309	Autres « charges » autorités et personnel
110.318.5	Honoraires, frais d'expertises et Etudes
110.319	Taxes, cotisations et frais divers.
418.318.5	honoraires et frais d'expertise
1706	Piscine et camping

Nous avons procédé, par pointage aléatoire, au contrôle de diverses pièces.

Toutes les factures et documents comptables que nous avons souhaité examiner nous ont été présentés. Nous relevons la bonne tenue de cette comptabilité et l'exactitude des pièces contrôlées. Nous ne pouvons que féliciter la Boursière et son équipe pour cette rigueur et la qualité de leur travail.

Nous avons toutefois été interpellés par différents montants liés à la formation du personnel communal.

Après avoir demandé quelques explications et documents, nous pouvons vous tenir les propos suivants :

Les prescriptions relatives au Règlement du personnel communal et à toute personne salariée par la Commune entrées en force le 1^{er} janvier 2017 précisent à son point 4 que la Municipalité encourage la formation continue pour autant qu'elle s'inscrive dans le cadre du cahier des charges et des compétences demandées au collaborateur.

La formation doit apporter une plus-value au fonctionnement du service auquel le collaborateur est rattaché ou le cas échéant à l'ensemble de l'administration.

La répartition des frais de formation pour 2017 se réparti comme suit (chiffres arrondis) :

- Municipalité CHF 3'000.-
- Administration CHF 12'000.-
- Exploitation CHF 8'500.-
- Soit un total de CHF 23'500,-

Les sommes les plus importantes concernent :

- Cours de préparation et de spécialiste en protection incendie suivis par Arnaud Simonet pour un montant de CHF 6'400.-
- 2. Brevet fédéral de fontainier suivi par David Corcuff pour un montant de CHF 4'300.-
- Frais d'examen professionnel pour l'obtention du Brevet fédéral de concierge de José Gonçalves, examen réussi par ailleurs.
- 4. Et frais de formation CAS (CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES ou certificat de formation continue en gestion financière du secteur public) de notre Boursière qui a pris à sa charge le 50% des frais.

A noter que ces formations sont entièrement prises en charge par la Commune sans aucune participation de la personne formée, hormis quelques rares exceptions.

Toutefois, dans les cas où l'ensemble des frais de formation, transport et annexes, sont supérieurs à CHF 5'000.-, le collaborateur s'engage à ne pas donner sa démission dans les 3 années qui suivent cette formation. Dans le cas contraire, le collaborateur est astreint au remboursement des frais prorata temporis.

Pré-conclusions

Au terme de son rapport et en guise de pré-conclusions, la Commission de gestion tient à remercier chaleureusement la Municipalité et les collaborateurs du personnel communal

rencontrés pour leur disponibilité et leur coopération. Elle a également apprécié la franchise et la précision avec lesquelles chacun a répondu aux questions posées.

Notre Boursière a grandement facilité la tâche de la Commission non seulement par la mise à disposition et la clarté des documents concernés mais également par ses explications orales durant les différentes séances.

Conclusions

La Commission de gestion vous invite, M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à accepter les conclusions du préavis municipal n° 2018-22 qui sont identique à celles de la Municipalité.

Penthalaz, le 14 juin 2018.

Le Rapporteur :

Les membres :

Rosario Monteiro

Vincent Barraud

Claude-Alain Zbinden

Corinne Borgeaud

Daniel Train

Antonio Gatto

